

Cahier de doléances du Tiers État de Marmagne (Cher)

Cahier de doléances des habitants de la paroisse de Marmagne.

Si les habitants de la paroisse de Marmagne pouvaient trouver accès auprès du sage monarque qui gouverne aujourd'hui ce royaume, ils lui déploieraient leur misère extrême et les pertes considérables qu'ils font depuis quelques années, ce qui les met dans le cas de se priver de leur nécessaire pour pouvoir satisfaire aux impôts dont ils sont surchargés, heureux encore si leur bon prince jouissait seul des sommes levées sur leur communauté.

1° Heureux s'ils voyaient une juste répartition des impôts sur tous les habitants de l'État, sans aucune distinction, sans aucun privilège, puisqu'il est de la justice que chaque citoyen contribue, à proportion de ses biens, au soutien de la gloire du monarque dont il est sujet. Aux charges de qui sont les tailles, la capitation, les corvées des chemins ? Aux charges principalement des habitants de la campagne qui, par leurs travaux, procurent à l'État de solides richesses, tandis que des citoyens dont les habits sont teints du sang mêlé avec les sueurs de ces malheureux sont exempts de ces impôts, dont une répartition bien réglée assurerait aux habitants de la campagne un sort plus heureux et les encouragerait à la culture des terres et au soin des bestiaux, source de richesse pour l'État. Comment veut-on, en effet, qu'un homme qui manque de pain, d'habits pour couvrir sa honteuse nudité, qui ne peut par un travail opiniâtre que fournir à peine aux charges de l'État dont il est accablé, comment veut-on que cet homme s'anime au travail ?

Si tous les sujets supportaient également les impôts proportionnellement à leurs biens, à leurs revenus et sans distinction de dignités ou d'offices, qui ¹ voit clairement que les campagnes seraient moins chargées, que les cultivateurs seraient plus portés au travail en jouissant d'un pain absolument nécessaire et dont souvent ils se voient frustrés ? Qui ne voit qu'en laissant subsister cet abus on tarit la ressource de l'État ?

Il en est de même des chemins publics ; pourquoi donc telle classe de citoyens sera-t-elle chargée de les entretenir plutôt que l'autre classe, qui a droit de s'en servir et qui effectivement s'en sert plus souvent que cette autre qui est chargée de les réparer ?

2° La seconde chose que lesdits habitants oseraient représenter à leur monarque sont les bureaux des aides et des gabelles, onéreux aux habitants des villes et plus encore aux pauvres cultivateurs de la campagne. Que le Roi impose ses sujets par chaque arpent de vigne qu'ils possèdent, que chaque sujet en fasse une juste déclaration sous les peines qu'il plaira au monarque, que chaque paroisse en fournisse un état, que les villes en fassent autant, que la collection des sommes que le monarque exigera se fasse en chaque paroisse, en chaque ville, qu'on assigne à tous un bureau pour y déposer toutes les sommes que le Roi se réservera sur les vignes, le peuple sera maître du fruit de ses travaux, ne se verra plus chargé de nourrir des commis, des contrôleurs, des directeurs et autres gens plus incommodes aux citoyens que la peste, les finances du Roi s'augmenteront et le sujet en supportera moins d'impôt.

Il en est de même des gabelles. Si le monarque faisait distribuer pour son compte le sel des salines de ses États, que le transport en fût libre dans le royaume, les commerçants, en le prenant sur lesdits lieux, ne l'achetant même qu'au quart de ce que le peuple le paie, fourniraient au Roi de plus grandes sommes qu'il n'en retire, épargneraient aux sujets les honoraires d'une infinité d'officiers, qui sont regardés par toute la classe des honnêtes gens moins comme des citoyens que comme des tyrans du peuple, puisqu'ils vont jusqu'à interdire l'approche des eaux marines aux troupeaux que l'instinct conduit sur ces bords pour y chercher la guérison d'une infinité de maladies qu'on ne peut guérir sans le secours du sel. Comment veut-on que des pauvres gens de campagne guérissent leurs troupeaux de l'épizootie, puisqu'ils ne peuvent pas même se procurer du sel pour leurs besoins journaliers.

¹ ne

3° Lesdits habitants, ainsi que le Berry entier, s'accorderont à vanter la noblesse des sentiments, l'équité, l'intégrité et la bienveillance ainsi que l'affabilité et les lumières du chef et des juges qui composent le présidial de Bourges, mais qu'il y a d'abus dans la lenteur et dans la marche des procureurs et encore plus dans les frais exorbitants qu'ils exigent des clients pour des pièces souvent fort mauvaises et toujours ennuyeuses !

On désirerait la suppression des huissiers-priseurs qui font par leurs actes une double taille pour le peuple et qu'il fut permis à un chacun de se servir indistinctement du ministère de tout huissier ou sergent royal dans les discussions et inventaires de biens de mineurs et qu'il fût permis à tout particulier de vendre librement ses effets lorsqu'il est contraint de changer de domicile.

Ils désireraient aussi la suppression des experts-jurés parce que ces messieurs n'ont souvent aucune connaissance du produit d'un terrain ; on les a vus goûter la terre de certains cantons et, sans connaissance de ce terrain, prononcer affirmativement que ce terrain pouvait produire tant par an, en quoi on a souvent reconnu leur fourberie et leur ignorance.

Il est encore un objet que les dits habitants ne peuvent passer sous silence : c'est la misère où se trouvent une infinité de pauvres journaliers dans les cas de maladie ; on les voit gémir de leur état et plus encore de l'indigence d'une épouse affligée et souvent d'une nombreuse famille réduite à se voir sans pain par l'absence de celui qui le leur procurerait par son travail de tous les jours et qu'ils ne peuvent retirer de cet état de maladie parce qu'ils ne peuvent se procurer ni un chirurgien ni des remèdes. Un curé et quelques habitants les assisteront de leur mieux, mais la modicité de leurs revenus ne leur permet pas de les assister autant que leur charité et leur zèle le désireraient. Il paraîtrait juste de faire contribuer au soulagement des pauvres malades tous les bénéficiers qui possèdent des biens dans une paroisse, puisque c'est souvent à l'exploitation des biens de ces bénéficiers que les pauvres gens de campagne attrapent les maladies qui les privent eux et leur famille de la subsistance nécessaire et, pour en venir à ces fins, il faudrait que tous les ans les bénéficiers fissent une somme qui serait remise entre les mains des procureurs-fabricsiens de chaque paroisse qui le déposeraient dans le coffre de la fabrique dans une boîte, à part des revenus de ladite fabrique, et le distribueraient aux pauvres malades sur le mandement du curé, dont ils justifieraient dans des comptes qu'ils rendraient tous les ans.

Telles sont les représentations que font à leur Souverain les habitants de Marmagne, ses fidèles sujets, qui ne cesseraient de bénir le cours de ses années s'ils voyaient l'accomplissement de leurs demandes ; ils l'espèrent de la bonté de son cœur vraiment paternel. Aussi, ils ne cesseront de conjurer le Seigneur par leurs ferventes prières de répandre ses grâces les plus abondantes sur la tête de leur monarque chéri, sur sa chère et précieuse épouse, sur toute sa famille, l'appui de son trône, et ils ne cesseront de prier pour la prospérité de l'État dont ils se disent membres, faibles à la vérité, mais les plus dévoués à son service.